



→ cette question de la domination du masculin sur le féminin. Mais l'adulte qui exerce des violences sur sa partenaire a d'abord été un enfant. On peut donc également regarder du côté de l'enfance. Les enfants apprennent à utiliser les violences par imitation, en reproduisant les comportements observés chez leurs aînés, dans leur famille d'origine, mais également dans la rue, à la télévision, dans les jeux vidéo... Nous connaissons aujourd'hui à la fois les mécanismes psychologiques liés à la reproduction des comportements violents, et l'identification à l'agresseur.

Comment apprend-on à nos enfants à exprimer leurs ressentis ? Les enfants doivent également apprendre à exprimer leurs émotions, dont la colère, sans exercer de violences. Il relève de la responsabilité des adultes de les aider dans cet apprentissage. Alice Miller (1981) nous rappelle qu'un individu qui accepte que sa colère fasse partie intégrante de lui et apprenne à l'exprimer, n'exercera pas de violences. Il y a là des enjeux éducatifs. Nous connaissons de mieux en mieux aujourd'hui le fonctionnement de la

Un individu qui accepte que sa colère fasse partie de lui et apprenne à l'exprimer n'exercera pas de violences.

mémoire traumatique. Or, un grand nombre d'auteurs de violences conjugales ont une histoire traumatique. Avant d'être des adultes exerçant des faits de violences, ils ont souvent été des enfants victimes de violences intrafamiliales. Une histoire avec des maltraitements à leur égard, des violences conjugales entre leur père et leur mère, une éducation rigide qui va malheureusement entraîner la mise en place de cette mémoire traumatique et, par voie de conséquence, une réactivation soudaine, brutale aux moindres souvenirs qui rappellent le traumatisme ancien. On va observer une limitation dans les

réponses possibles, et les réponses les plus archaïques vont prendre le pas sur toutes les autres. Pour les auteurs, celle de l'attaque va être privilégiée. Emmanuelle Bonneville (2010) nous rappelle les effets des traumatismes précoces sur l'enfant. Elle évoque des personnalités « multiclivées », présentant tour à tour une partie calculatrice et froide, une partie craintive, une partie terrorisante, de toute-puissance et de contrôle, une partie avec des demandes affectives extrêmes et une partie saine et adaptée. Il est important également de comprendre les violences dans leur dynamique relationnelle, car, en plus d'un auteur et d'une victime, il y a la force d'une relation. Il y aurait bien d'autres facteurs qui favorisent les violences, mais vous voyez avec ces quelques éléments combien les violences conjugales sont des phénomènes complexes.

I.D. : Quelles sont les conséquences de ces violences sur les enfants ?

C.V.-N. : Les conséquences des violences conjugales sont multiples. Elles vont dépendre d'un certain nombre de facteurs : l'âge de l'enfant, le niveau d'exposition aux violences, ses antécédents, mais aussi la fréquence, la gravité des faits, les répercussions sur la victime adulte... Contrairement aux violences sexuelles, l'enfant victime de violences conjugales ne présente pas de signes cliniques spécifiques, d'où, parfois, la difficulté pour les professionnels à identifier un contexte de violences conjugales lorsque l'enfant présente des signes de souffrance, des comportements alarmants. De la même façon, on n'observe pas de proportionnalité entre l'importance des troubles présentés chez l'enfant et la gravité objective des événements vécus. Enfin, les troubles ne se manifestent pas toujours de manière évidente et immédiatement après les faits. Les violences conjugales ont des conséquences sur la santé physique de l'enfant. Il peut ainsi

présenter des infections respiratoires, dermatologiques, des allergies, des troubles gastro-intestinaux, un retard staturo-pondéral, psychomoteur, des troubles tonico-posturaux. L'enfant peut également présenter des troubles du sommeil, de l'alimentation, des difficultés sur le plan des apprentissages : difficultés de concentration, de mémorisation, une absence d'intérêt pour la scolarité, un refus d'aller à l'école... Il peut exister, par ailleurs, des troubles externalisés – violences, agressivité – destruction d'objets, colères excessives, ou internalisés – repli sur soi, isolement, résignation, anxiété... Ces violences conjugales vont également avoir un impact sur le plan neurobiologique, sur le type d'attachement que le jeune enfant va développer, et donc sur les relations qu'il va ensuite construire avec les personnes qui l'entourent. L'enfant exposé à ces violences présente une désorganisation au niveau de l'attachement. Majoritairement, ces enfants présentent des attachements insécures désorganisés.

I.D. : Pourriez-vous décrire certains des troubles psychotraumatiques observés chez les enfants ?

C.V.-N. : Les enfants victimes de violences conjugales peuvent, comme les adultes, présenter effectivement des troubles psychotraumatiques. Ils peuvent, par exemple, évoquer des images envahissantes, survenant à tout moment, dont le contenu rappelle un ou plusieurs épisodes de violences, des *flash-back*, une hypervigilance, des cauchemars ou des réveils fréquents. Ils sont sans arrêt aux aguets, vérifiant l'état émotionnel de l'auteur et s'y adaptant afin d'éviter toute nouvelle crise. Des réactions de sursaut exagérées, des crises de colère inexplicables peuvent également se manifester. L'enfant peut éviter tout souvenir, toute pensée ou tout sentiment lié à l'événement violent. Il peut



essayer d'éviter tout rappel externe – des personnes, des lieux, des conversations, des activités, des situations – qui fait remonter des souvenirs, des pensées ou des sentiments douloureux à propos de l'événement traumatisant. Il peut également présenter des jeux répétitifs dont le contenu rappelle les scènes de violences. Lorsqu'il joue ainsi, il peut être totalement envahi sur le plan émotionnel. Il peut également présenter une difficulté à se souvenir des événements vécus, un engourdissement affectif et émotionnel. Il peut avoir un sentiment d'irréalité. Chez les adolescents, on peut observer des prises de produits (alcool, stupéfiants, médicaments), ayant comme fonction de calmer les pensées ou souvenirs trop envahissants ou intrusifs, des mises en danger... Enfants ou adolescents peuvent également présenter des états dépressifs plus ou moins sévères avec des idées suicidaires, une perte d'intérêt pour toute activité, une absence de projets...

I. D. : Vous avancez l'idée que les violences conjugales débutent souvent au moment de la grossesse. Pourriez-vous expliquer ce point de vue ?

C. V.-N. : En effet, très souvent, les premières violences conjugales débutent lors de la première grossesse, d'où l'importance d'une évaluation des relations conjugales lors de cette période. Il revient donc aux médecins, gynécologues et aux sages-femmes d'interroger de manière systématique les relations avec le/la partenaire durant la grossesse. La grossesse est l'un des premiers mouvements de différenciation. Pour l'auteur des violences conjugales, la peur de l'abandon, la peur de ne plus être aimé, la peur de la perte sont à vivre durant cette période difficile. L'auteur des violences a un idéal de couple qui pourrait se résumer à $1 + 1 = 1$, à deux cercles superposés. Or, la grossesse vient mettre un tiers dans cette relation qu'il souhaite fusionnelle.



I. D. : Quels sont les chiffres actuels des violences conjugales ?

C. V.-N. : En 2019, 146 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, 27 hommes par leur compagne ou ex-compagne et 25 enfants mineurs ont perdu la vie, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

Selon la lettre de l'Observatoire national de novembre 2015, 143 000 enfants vivent dans un foyer où une femme a déclaré être victime de violences physiques et/ou sexuelles de la part de son conjoint ou ex-conjoint. 42 % de ces enfants ont moins de 6 ans. Or, nous savons que ces chiffres sont largement sous-estimés. Ils ne reflètent pas l'ampleur du phénomène. D'une part, ce chiffre de 143 000 enfants s'appuie uniquement sur du déclaratif et ne tient donc pas compte de toutes les femmes qui ne parlent pas, par peur des conséquences, par honte, par culpabilité, par banalisation des violences vécues... D'autre part, ce chiffre concerne uniquement deux formes de violences : physiques et/ou sexuelles. Or, certaines victimes, ainsi que leurs enfants subissent exclusivement des violences psychologiques, sans jamais être victimes de violences physiques.

Susan Forward (1991) nous rappelle que les violences psychologiques sont un poison distillé à petite dose, tous les jours. La mort est assurée, sans que la personne s'aperçoive qu'elle est en train de mourir, qu'on est en train de la tuer. Derrière ces chiffres, il y a des vies brisées, des personnes « cassées », des souffrances dites ou tues, des traces qui s'inscrivent dans le corps.

I. D. : Comment traiter la complexité de la relation dans le contexte des violences conjugales ?

C. V.-N. : En acceptant déjà qu'au-delà d'une victime et d'un auteur, il y a la force d'une relation. En comprenant que cette relation s'est construite sur des sentiments, des sentiments amoureux, sur un projet commun de construire ensemble un couple et une famille heureuse. La plupart de ces adultes qui demeurent ensemble malgré les violences présentent souvent des attachements insécurisés. À cela s'ajoutent les phénomènes d'emprise, de peur, de honte, d'isolement qui vont rendre difficiles la séparation ou la démarche vers des structures de soins. Il me semble que, parfois, les intervenants que nous sommes voulons aller trop vite, car les situations de violence nous →



→ confrontent également à nos peurs. Elles envahissent les professionnels, les confrontent à leur impuissance. Elles leur font vivre des sentiments de colère, d'incompréhension. Or, ce travail avec les victimes va prendre du temps. Parfois, les professionnels veulent accompagner la victime vers des choix, comme la séparation ou le divorce, auxquels elle n'est pas encore prête. Le risque est que la victime « fuie » le professionnel. En tant que praticien, nous avons tout à la fois à respecter son rythme, ses choix, sans nier, banaliser ou minimiser les risques encourus, tout en l'aidant à prendre conscience de la relation dans laquelle elle est engagée et des conséquences sur elle et les enfants, dans le cadre qui nous est également imposé par la loi.

Nous voulons aller trop vite, car les situations de violence nous confrontent également à nos peurs.

I. D. : Actuellement, il existe de nombreuses publications, des dispositifs proposés par l'Agence régionale de santé (ARS) et des expériences pilotes en Nouvelle-Aquitaine pour lutter contre la violence dont sont victimes les enfants en cas de violences conjugales. Vous sentez-vous précurseur dans ce domaine ?

C. V.-N. : Il faut, avant tout, faire preuve de modestie, car notre travail s'inscrit dans un *continuum* plus large. Non, je ne me sens pas précurseur dans ce domaine. J'amène, comme beaucoup

d'autres professionnels, ma petite pierre à l'édifice. Avant notre premier article publié en 2006², il existait déjà de nombreux travaux au Québec sur les répercussions des violences conjugales sur les enfants. Dans le rapport paru en 2001 sous la présidence du

Professeur Henrion³, les auteurs avaient également alerté sur cette problématique. Il est vrai que mes anciens collègues de Vivre sans Violences et de La Durancie étaient des précurseurs, en France, sur l'accompagnement des auteurs. Dès 1995, l'équipe imaginait un dispositif pour protéger les victimes de violences conjugales en proposant l'éviction des auteurs de violences conjugales, la mise en place d'appartements thérapeutiques où ils seraient accueillis. Le projet proposait un hébergement d'une durée de deux mois, avec l'obligation de participer aux tâches ménagères quotidiennes : confection des repas, entretien des locaux... et tous les soirs l'obligation de participer à un groupe thérapeutique. Ce projet n'a jamais vu le jour. En 1995, ils étaient sans doute trop avant-gardistes. Sur la question spécifique des enfants, je m'y suis intéressée tôt, car nous observions, avec mes collègues éducateurs et psychologues notamment, au sein du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les répercussions de ce vécu traumatique chez les enfants qui étaient hébergés avec leur mère. Ils donnaient à voir ce qu'ils ne pouvaient pas toujours mettre en mots.

I. D. : Que pensez-vous des nombreux dispositifs mis en place qui considèrent les enfants victimes et non seulement témoins des violences conjugales ?

C. V.-N. : Si vous parlez du numéro d'appel 3919 et des campagnes de

sensibilisation et de formation concernant les enfants, je dirais qu'il faut aller plus loin. Je trouve important qu'aujourd'hui les enfants soient considérés comme victimes et non plus comme simples témoins des violences conjugales. Les mentalités évoluent dans un sens positif, comme la législation.

Je regrette toutefois que nous manquions cruellement de moyens humains et financiers pour proposer à ces enfants des accompagnements spécifiques. En effet, je pense nécessaire que ces derniers puissent bénéficier d'un travail thérapeutique qui tienne compte des traumatismes vécus. Nous connaissons de mieux en mieux le fonctionnement de la mémoire traumatique et les souffrances qu'elle induit chez les sujets qui y sont confrontés. Nous avons aujourd'hui des thérapies telles que l'*Eye Movement Desensitization and Reprocessing* (EMDR), par exemple, qui permettent de retraiter ces vécus traumatiques.

Nous parlons moins des impacts des traumatismes sur le plan relationnel. Or, on sait également combien le vécu traumatique vient « déchirer » les liens, notamment les liens de fratrie. Il est donc aussi important de penser des accompagnements thérapeutiques qui vont aider enfants et adultes à élaborer ensemble cette histoire familiale. Ce qui, bien évidemment, n'exclut pas des accompagnements individuels avec des médiations diverses en fonction des évaluations faites par les professionnels.

Par ailleurs, lorsqu'il y a séparation du couple, dans un contexte de violences conjugales, il me paraîtrait nécessaire qu'une évaluation des compétences parentales soit effectuée avant de prendre des décisions concernant les droits de visite et d'hébergement.

I. D. : Vous travaillez avec les victimes de violence et avec les auteurs. Comment faites-vous pour aborder les deux protagonistes en même temps ?

Note

2. Vasselier-Novelli C., Heim C., 2006, « Les enfants victimes de violences conjugales », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 36 : 185-207.

3. Henrion R., 2001, Rapport au ministre chargé de la Santé, réalisé par un groupe d'experts réunis sous la présidence du Professeur Henrion. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/014000292.pdf>.



C. V.-N. : Nous ne rencontrons jamais les auteurs et les victimes ensemble, avec une exception qui concerne certaines demandes de thérapie de couple. Dans ce cas, nous avons un protocole très strict afin de garantir la sécurité de tous. En effet, peu d'écrits évoquent cette question. Comment faire lorsque des couples souhaitent poursuivre leur vie de couple, mais ne veulent plus les violences ? Depuis des années, nous pensons qu'il faut entendre cette demande, en posant un cadre très rigoureux. Le premier point est d'évaluer la possibilité d'une thérapie de couple, dans ce contexte si singulier. Il est indispensable que l'auteur reconnaisse les faits et sa propre responsabilité, que la victime puisse parler en toute sécurité et, enfin, qu'ils aient la volonté tous les deux de poursuivre la vie de couple. Si toutes ces conditions sont réunies, nous leur faisons alors signer, dès la première séance, un engagement. Pour l'auteur, de n'exercer aucune violence, de quelque nature que ce soit, jusqu'à la prochaine séance. Nous demandons à la victime l'engagement d'une mise en protection dès qu'elle sent que la tension monte, et ce, jusqu'à la prochaine séance. En cas de non-respect de ces engagements, nous actons un arrêt immédiat de la thérapie de couple et proposons alors le groupe thérapeutique de responsabilisation à l'auteur (21 séances en groupe) et un accompagnement individuel à la victime. À La Durance, quelle que soit la problématique, le thérapeute a un premier entretien téléphonique avec l'appelant, selon l'approche de l'École de Milan, afin de connaître les faits à l'origine de la demande de consultation, les actes commis (dans les situations de violences), les répercussions (blessures, hospitalisation, placement des enfants...), les personnes concernées par le problème, les solutions déjà essayées, leurs résultats, les attentes de la personne... Dans le cadre de violences conjugales, nous explorons également le parcours judiciaire

de l'auteur des faits (dépôt de plainte, sursis, incarcération...), sa capacité de reconnaître sa responsabilité, ou encore la prise de conscience des répercussions sur les victimes, adultes et enfants.

Après cet entretien téléphonique, nous proposons aux auteurs de violences conjugales – hommes ou femmes – un entretien individuel qui nous permet d'explorer de manière plus approfondie leur histoire personnelle, leur conception du couple, leur projet... Nous vérifions leur capacité de participer à un groupe. Lorsqu'ils acceptent, ils s'engagent alors pour 21 séances d'une heure trente, tous les quinze jours. Ce groupe est un groupe ouvert. À tout moment, une personne peut l'intégrer ou en sortir. À l'issue des 21 séances, après un bilan, ils peuvent décider de poursuivre le travail entamé.

Les victimes sont principalement accompagnées de manière individuelle. Nous pouvons leur proposer un accompagnement en EMDR, un travail sur l'affirmation de soi, sur la parentalité...

I. D. : Comment ce travail d'accompagnement des auteurs est-il perçu par les soignants et travailleurs sociaux partenaires ?

C. V.-N. : Aujourd'hui, les mentalités ont évolué. Je pense que les travailleurs sociaux et les soignants sont convaincus qu'il est indispensable que l'on propose un accompagnement spécifique aux auteurs de violences conjugales. Cependant, les échanges avec ces mêmes partenaires, lors de conférences et de formations, tendent à montrer que l'idée persiste encore qu'un auteur de violences conjugales a et aura toujours des comportements de violence, quel que soit le programme de soin qu'il aura engagé et suivi. Je me souviens d'une conférence où l'un des auteurs du groupe thérapeutique avait accepté de témoigner de son parcours de trois ans de thérapie en groupe. À la fin de son témoignage, des professionnels

pensaient encore que ce n'était qu'une nouvelle manipulation de sa part ou encore « que ce ne devait pas être un vrai auteur de violences, car ces derniers sont dans le déni ».

Je regrette que peu d'hommes ou de femmes qui exercent des violences au sein de leur couple témoignent de leur vécu, de leur parcours de soin, de ce qui les a aidés à adopter d'autres comportements. La honte, la peur du regard de l'autre, des jugements, viennent empêcher cette parole d'advenir et les enferment eux aussi dans un silence. Or, le silence contribue à la perpétuation des violences. Même si ces derniers mois, je peux constater qu'il y a de plus en plus d'émissions qui traitent du sujet, je regrette qu'on s'intéresse peu aux auteurs et aux témoignages de changements possibles, et qu'on ait si peu de moyens pour leur venir en aide. Car aider les auteurs, c'est également protéger les victimes, adultes et enfants.

I. D. : Selon vous, quels sont éléments auxquels les psychologues doivent être attentifs pour repérer des violences conjugales dans les dires et attitudes des adultes ?

C. V.-N. : Les psychologues, comme de nombreux autres professionnels (médecins, travailleurs sociaux, enseignants...), doivent être formés à cette problématique. Être formés, connaître les signes qui peuvent évoquer des violences chez les adultes comme chez les enfants, s'autoriser à penser les violences conjugales, à poser cette hypothèse et à poser explicitement la question.

Parfois, en entretien, nos patient(e)s évoquent des relations difficiles dans le couple, sans en dire plus. Elles ou ils peuvent parler d'irascibilité, de colère de la part du/de la partenaire, de changements soudains et inexplicables de comportement, de difficultés de communication ou de tensions dans →



Bibliographie

- Charbonnier M.**, 2019, « Quand les victimes rencontrent les auteurs de violence conjugales », *Rue 89 Strasbourg*, <https://www.rue89strasbourg.com/on-ne-pourra-plus-jamais-faire-comme-si-on-ne-setait-pas-dit-tout-ca-quand-des-victimes-rencontrent-des-auteurs-de-violences-conjugales-168105>.
- Bonneville E.**, 2010, « Effets des traumatismes relationnels précoces chez l'enfant », *La Psychiatrie de l'enfant*, 53 : 31-70.
- Chisten M. et al.**, 2005, *Vivre sans violences ? Dans les couples, les institutions, les écoles*, Toulouse, Érès.
- Forward S.**, 1991, *Parents toxiques. Comment échapper à leur emprise*, Paris, Stock.
- Héritier F.**, 1995, *Masculin / Féminin – La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.
- Héritier F.**, 2002, *Masculin / Féminin II – Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob.
- LeDoux J.**, 2005, *Le Cerveau des émotions*, Paris, Odile Jacob.
- Miller A.**, 1981, *C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*, Paris, Aubier, 1984.
- Vasselier-Novelli C., Heim C.**, 2006, « Les enfants victimes de violences conjugales », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 36 : 185-207.
- Vasselier-Novelli C., Heim C.**, 2010, « Représentations du couple et de la famille, chez les auteurs de violences conjugales à partir d'expériences comparées de groupes de paroles », *Thérapie familiale*, 31 (4) : 397-415.
- Vasselier-Novelli C.**, 2012, « Le défi de la parentalité dans les contextes familiaux où s'exercent des violences conjugales ? », in Denis C. (sous la direction de), *Fruits de l'amour ou pommes de discorde ? La place des enfants dans les couples en conflit*, Liège, Éditions Parole d'Enfants.
- Vasselier-Novelli C., Delage M., Danel P. et al.**, 2014, *Enfants victimes de violences conjugales*, Paris, Fabert.
- Vasselier-Novelli C., Bosquet C.**, 2018, « Séparation, violences conjugales et parentalité : l'expertise psychologique familiale, une aide à la décision », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 61 : 73-92.
- Zaouche Gaudron C.**, 2016, *Exposés aux violences conjugales, les enfants de l'oubli*, Toulouse, Érès.

→ le couple. En entretien individuel comme en thérapie de couple, elles peuvent être incapables de soutenir le regard, se dévaloriser de manière permanente. Certaines d'entre elles présentent un discours confus, de la confusion dans le raisonnement. Elles peuvent développer des troubles anxieux, une dépression avec un sentiment de vide, une perte d'intérêt pour toute activité, une incapacité de gérer le quotidien, les enfants, une fatigue excessive, des idées suicidaires, voire des passages à l'acte. Elles peuvent consulter ou être orientées pour des

problèmes de dépendance à l'alcool, aux médicaments, aux stupéfiants. Là encore, le tableau clinique est large. Il est alors de la responsabilité du psychologue, du médecin ou du thérapeute d'aller explorer plus avant, de questionner de manière plus précise : « Vous parlez d'irascibilité de la part de votre partenaire. Lorsqu'il est irascible, que vous dit-il ? Que fait-il exactement ? », « Comment se manifeste sa colère ? » Il faut oser tirer le fil. Oser poser les hypothèses de manière explicite : « Je souhaite partager avec vous une idée que j'ai eue à plusieurs reprises durant

notre entretien. Vous est-il déjà arrivé de subir des violences de la part de votre partenaire ? Lui est-il déjà arrivé de vous insulter, de vous bousculer, de vous jeter des objets ou d'exercer d'autres actes violents ? »

En thérapie de couple, le partenaire peut envahir l'espace, répondre à la place de sa compagne, la dévaloriser de manière systématique, la disqualifier ou, à l'inverse, se taire, mais la contrôler uniquement par sa présence. On peut parfois observer un regard de la victime à son adresse avant de répondre aux questions de l'intervenant. L'auteur des violences peut aussi prendre le contrôle de l'entretien, dénigrant également l'intervenant, et ce d'autant plus quand ce dernier est une femme. Il peut se montrer très rapidement en colère, agacé par les questions posées. Lorsque le psychologue ou l'intervenant a des suspicions de violences alors qu'il intervient avec un couple, il est essentiel qu'il propose deux entretiens individuels, afin d'aller vérifier avec la partenaire de possibles violences conjugales. Il est essentiel que cette hypothèse ne soit pas vérifiée dans une séance de couple. En tant qu'intervenant, nous devons toujours avoir le souci de la sécurité de nos patients. Je propose souvent de commencer par rencontrer l'auteur des violences et évoquer avec lui son histoire personnelle, l'enfant qu'il a été, le couple de ses parents, les événements traumatiques qu'il a vécus, le modèle éducatif avec lequel il veut élever ses enfants, ce qu'il souhaite leur transmettre... Lors de l'entretien individuel avec la personne que nous imaginons victime, il faut aller vérifier notre hypothèse de manière claire et explicite. Dans l'affirmative, il faut aller explorer toutes les formes de violences, leur fréquence et leur gravité, afin d'évaluer le niveau de danger pour elle et les enfants. Il est important de rappeler l'interdit des violences, de condamner les comportements de violences et pas la personne qui les commet.



Il me semble également nécessaire que les psychologues connaissent les partenaires associatifs qui travaillent de manière spécifique sur ces problématiques, afin de pouvoir orienter les victimes ou auteurs des violences vers les bonnes personnes et auprès de structures spécialisées telles que le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), les associations d'aide aux victimes, Sos Femmes, 3919, la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (FNACAV)...

I. D. : En ce qui concerne l'enfant, quels sont les points de vigilance selon vous ?

C. V.-N. : Comme pour les adultes, il faut que cette hypothèse fasse partie du registre des possibles pour les professionnels qui interviennent auprès des enfants. Je me souviens d'une pédopsychiatre qui était venue se former à La Durance et qui disait :

« Avant ma formation à La Durance, au CMPP je ne voyais jamais d'enfants victimes de violences conjugales. Depuis la formation, je vois un très grand nombre d'enfants vivant dans ce contexte. » Et d'ajouter : *« Maintenant, cela fait partie de mon référentiel et, lorsque j'ai cette idée, je m'autorise à poser la question. Donc je vois de nombreux enfants victimes de violences conjugales. »*

Il serait important que des projets spécifiques en termes d'accompagnement thérapeutique soient proposés à ces enfants. Pouvoir leur proposer à la fois des suivis thérapeutiques individuels de type EMDR, si des troubles psychotraumatiques sont observés, et parallèlement des séances de fratrie afin qu'ils puissent élaborer ensemble ce vécu familial traumatique. Les groupes de parole pour enfants sont également une piste à développer. Les enfants font alors l'expérience de pouvoir partager avec des pairs leur vécu douloureux, leurs questionnements. Ils peuvent se confronter, vivre des désaccords

au sein du groupe sans exercer de violences. Dans cet espace, ils peuvent apprendre à nommer leurs émotions, leurs ressentis. Cette expérience les réinscrit dans une communauté d'appartenance. Ils peuvent ainsi partager ce vécu, sans crainte d'être jugés, incompris.

Aujourd'hui, à La Durance, nous accompagnons à la fois des victimes adultes et enfants et animons avec ma collègue, Cécile Bosquet, des groupes thérapeutiques de responsabilisation pour les auteurs de violences. Par ailleurs, j'assure des expertises psychologiques familiales à la demande des juges des enfants et des juges aux affaires familiales. Enfin, je souhaite partager un projet thérapeutique auquel nous tenons avec ma collègue. Il s'agit d'ateliers danse et écriture adressés à ces enfants pour lesquels nous espérons des résultats prometteurs. Pour l'instant, ce projet est en attente, faute de financements que nous recherchons depuis deux ans sans succès. ■